

# droit et liberté

revue mensuelle  
du mouvement contre le racisme  
l'antisémitisme et pour la paix  
5 francs n°348 mai 1976

mr  
ap

immigrés  
**la chasse  
à l'homme**

**le vrai visage  
de l'apartheid**



bovins.

La scolarisation est complète dans le primaire, par roulement, avec bilinguisme (arabe et français) à partir de 8 ans. Ainsi le français est beaucoup plus largement enseigné qu'au temps de la « présence française » !

Conclusion : un voyage riche d'enseignements.

Antoinette MONCOZET

Nous avons apprécié la chaleur de l'accueil qui nous était réservé, la volonté maintes fois exprimée par les responsables F.L.N. de distinguer le peuple français de ses gouvernants, l'enthousiasme qui les animait devant les tâches à entreprendre et la fierté de jouer, vis-à-vis des pays africains, le rôle de « phare anti-impérialiste ». Nous avons pu goûter aussi la diversité des paysages algériens, depuis la côte méditerranéenne verdoyante en cette saison, jusqu'aux régions pré-sahariennes de Biskra et Bou Saada.

Même bref, ce voyage nous a permis de saisir un certain nombre de réalités algériennes.

Une formidable croissance démographique : celle-ci est d'autant plus visible que la rue est le royaume des enfants et qu'à toute heure de la journée on les y retrouve, en quête de jeux ou en route vers l'école.



Socialisme et traditions

— D'un bout à l'autre du pays, usines, immeubles d'habitation, hôpitaux, écoles, villages agricoles construits ou en construction.

— L'industrialisation massive, qui a laissé en suspens pendant un temps le développement de l'agriculture, lequel en supporte aujourd'hui les conséquences dont la plus grave est l'exode rural. Cet exode est perceptible dans l'essor frappant des villes, la juxtaposition curieuse d'immeubles neufs, et de bidonvilles, dont la résorption est activement poursuivie. Une des solutions les plus originales à cet exode est la construction des villages

socialistes destinés à fixer la population, et dotés d'un confort qu'envieraient bien des Français.

— Des disparités régionales persistantes : les aspects positifs (alphabétisation, créations d'emploi, libération de la femme) s'atténuent en descendant vers le sud du pays. L'opposition entre le nord industrialisé et le sud rural, religieux et retardataire, et laisse supposer des difficultés à faire passer le projet révolutionnaire dans tous les secteurs de la population.

— La tâche primordiale pour les autorités : l'éducation des masses.

Les Algériens ont pris à bras le corps ce problème : roulement des classes enfantines dans des locaux encore insuffisants; nombreuses créations de facultés, d'instituts technologiques et de centres de formation professionnelle, mais aussi d'instituts islamiques.

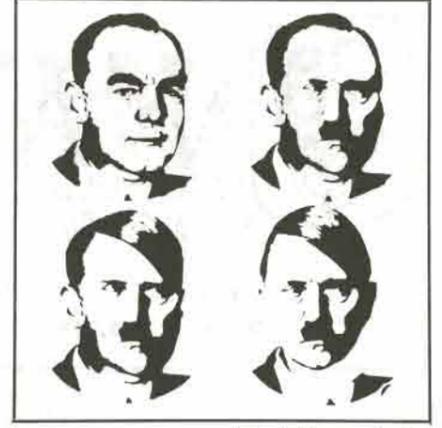
Mille choses restent à dire pour exprimer notre enthousiasme devant le courage du peuple algérien. En moins d'une génération il a su faire de son pays une puissance africaine avec laquelle il faut compter et, aujourd'hui encore, il manifeste son courage dans la détermination de réinsérer rapidement dans l'économie nationale les 800 000 Algériens victimes en France du racisme et de la discrimination sociale.

André FONTAINE  
Catherine SIMON

## ■ en direct ■

afrique du sud

# le vrai visage de l'apartheid



John Balthazar Vorster

La commission d'enquête pour la mise en procès de l'apartheid, qui se réunit régulièrement au M.R.A.P. et à son initiative, prépare activement la première session publique de cette entreprise qui doit se tenir à Paris, le 23 mai. Son objectif est de dénoncer devant l'opinion publique un système anachronique et sanguinaire, un système qui constitue un défi à la conscience humaine et une grave menace pour la paix du monde. Documents, témoignages, viendront étayer un acte d'accusation fort lourd à démentir !

Eh ! bien, aujourd'hui, dans Droit et Liberté, l'accusé a la parole !

Le hasard a permis qu'une interview inédite de l'ambassadeur de la minorité raciste d'Afrique du Sud à Paris, M. Pienaar nous parvienne. Le journaliste qui l'a obtenue nous a autorisés à en publier des extraits (texte en caractère gras). Nous nous sommes contentés de joindre à ces affirmations quelques informations aisément vérifiables, qui permettront à nos lecteurs de mesurer le degré de fiabilité de la propagande sud-africaine, tout en prenant conscience de faits particulièrement significatifs. L'ambassadeur de l'apartheid vous prend pour des idiots ! Lecteurs de Droit et Liberté, démentons-le !

L'Afrique du Sud a toujours considéré la Déclaration des Droits de l'Homme, comme quelque peu naïve et dépourvue de réalisme; par conséquent, elle n'a pas pu, en toute sincérité, y souscrire intégralement... alors que le principe même en est approuvé en Afrique du Sud.

Quelques articles des pactes internationaux relatifs aux Droits de l'Homme que M. Pienaar doit vraisemblablement trouver très naïfs, tout à fait dépourvus de réalisme :

■ « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. »

En 1968, l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1971, la Cour Internationale de justice décrètent que l'occupation sud-africaine en Namibie est illégale. Depuis, l'Afrique du Sud défie avec constance l'opinion mondiale sur ce point.

■ « Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation arbitraire. »

■ « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

En Afrique du Sud, l'article 6 de la loi contre le terrorisme stipule : « Un officier de police du rang de lieutenant-colonel ou d'un rang supérieur, qui a des raisons de penser qu'une personne s'abstient de communiquer à la police des renseignements relatifs au terrorisme, peut l'arrêter et l'incarcérer au secret pour une durée indéterminée. » Cette loi qui ne donne aucune définition précise du terrorisme, permet d'arrêter n'importe quel opposant, et donne toute latitude à la police pour obtenir, par les moyens qu'elle juge « efficaces », les renseignements dont elle a besoin.

■ « Nul ne sera l'objet d'imitations arbitraires ou illégales dans sa vie privée. »

En Afrique du Sud, les relations sexuelles entre personnes de races différentes sont interdites. Elles peuvent être punies de cinq ans de prison.

■ « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat. »

En Afrique du Sud, la moitié des familles africaines vivent séparées, en vertu de la politique des bantoustans où sont envoyées femmes et enfants « improductifs », et des camps où les travailleurs sont contraints de loger et dans lesquels les femmes ne sont pas autorisées à entrer.

« Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droit. »

Sans commentaire !

A l'intérieur des frontières sud-africaines ne vit pas un peuple unique, (ni même un peuple noir et ni un autre blanc), mais diverses nations, noires, métisses et blanches, ayant chacune son pays d'origine, sa culture, sa langue, ses traditions et ses aspirations politiques. En Afrique du Sud la politique consiste à préserver à chaque nation son droit à ne pas se laisser écraser par un Etat numériquement ou économiquement plus puissant qu'elle, et à conduire chacune individuellement sur la voie de l'indépendance et d'un statut international qui se respecte.

Les « non-Blancs » ont été artificiellement divisés en trois groupes : Métis, Bantous et Indiens. Les Bantous ont eux-mêmes été divisés en dix « tribus ». On a dévolu à ces tribus des territoires appelés « bantoustans », qui représentent 13 % de la superficie du territoire. Ces bantoustans sont divisés en 113 parcelles de terre. Les Blancs, en ce qui les concerne comportent deux groupes linguistiques bien distincts, les Anglophones et les Afrikaners. Ils sont originaires de Hollande, d'Angleterre, de France (huguenots). Mais ils sont officiellement considérés comme formant une seule « nation ». 87 % du territoire est décrété zone blanche. Les « zones blanches » comportent la plus grande partie des terres fertiles ou aménagées, toutes les zones industrialisées. C'est cela que son Excellence M. Pienaar appelle « une politique qui consiste à préserver à chaque nation son droit à ne pas se laisser écraser par un Etat numériquement ou économiquement plus puissant ! »

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix

J'adhère au M.R.A.P. \*

Je m'abonne à Droit & Liberté \*



Nom (en capitale) .....

Prénom ..... âge .....

Profession .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 30 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

Abonnement d'un an à DROIT et LIBERTE (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Etranger (75 F). C.C.P. : 6070-96 - Paris. \* Rayer la mention inutile.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)  
120, rue Saint-Denis - Paris (2<sup>e</sup>) - Tél. : 231.09.57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris



24. AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
75014 PARIS

**AZZARO VILLE**  
COUTURE et TRICOTS

Collections de LORIS AZZARO

17, RUE DU BOULOI 75001 PARIS

TÉL. 508.44.63 - 236.49.74

**frank**  
FURS

PEAUX LAINEES  
AGNEAUX TOSCANES

16, rue de Picardie, 75003 PARIS  
- 887.56.21

FABRICANT  
VÊTEMENTS EN CUIR  
PEAU ET FOURRURE

**RIELY**

S. A. R. L. au Capital de 150.000 F.

14, rue de Tracy - 75002 PARIS

☎ 233.74.74 - 236.01.42

## CLAUDE HASSID



85-87, rue d'Aboukir  
Tél. 236.46.67  
et 508.57.81

LAINAGES - SOIRIES  
COTONNADES  
JERSEY - VELOURS

Spécialités  
d'Écossais



Bram Fischer (perpétuité 1), Dorothy Nyembé (15 ans), Nelson Mandela (perpétuité), Billy Nair (20 ans), Walter Sisulu (perpétuité), Denis Goldberg (perpétuité), Ahmed Kathrada (perpétuité), Govan Mbeki (perpétuité). Ils luttèrent contre l'apartheid.

Le revenu des populations noires et métisses d'Afrique du Sud a plus que doublé au cours des quatre dernières années, tandis que celui de la population blanche augmentait d'environ 50 %. Dans certaines professions telles que l'enseignement, l'accroissement des salaires des Noirs et des Métis a atteint 270 % pour la même période, et l'égalité entre les salaires des enseignants blancs et noirs est pour bientôt.

Il faut replacer les évaluations comparatives de M. Pienaar dans un contexte général et concret. On estime généralement que 79 % de la population urbaine noire dispose d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté (poverty datum line). Ce seuil a été estimé pour tout le pays à 70 rands par mois, en 1973, par le *South african races relations institute in South-Africa*. Le seuil de pauvreté traduit le revenu minimum vital d'une famille de six personnes, et ne tient compte que de l'habillement, de la nourriture et du logement. De plus, il n'est pas compris par les employeurs comme un salaire minimum mais comme un salaire moyen. (Les femmes sont moins payées que les hommes, les travailleurs des champs que les ouvriers, les ouvriers des zones frontalières des bantoustans que ceux des centres urbains).

Autre réalité : en 1973, la rémunération moyenne perçue par les ouvriers africains dans l'industrie manufacturière est de 60 rands par mois contre 352 rands pour les ouvriers blancs. En admettant la base (invérifiable) que donne M. Pienaar (augmentation moyenne de 100 % des salaires africains et de 50 % des salaires pour les Blancs) dans une période de 4 ans, on constate que l'augmentation moyenne pour les Blancs de

cette profession (176 rands) serait environ trois fois supérieure à celle enregistrée par les Africains (+ 60 rands). A ce rythme il faudrait attendre l'an 2000 pour que l'égalité devienne effective !

Enfin, M. Pienaar lui-même, dans une lettre au *Monde* (1/11/75) déclare : « Le rapport des salaires des travailleurs des mines, noirs et blancs est actuellement de 1 à 7... » Notons toutefois que les dernières statistiques (12/74) indiquent pour leur part un rapport de 1 à 12.

Notre politique d'éducation nationale chrétienne a certainement influencé l'enseignement dispensé à l'ensemble des nations qui se trouvent en Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud a ouvert et ouvre encore des écoles d'un niveau permettant normalement d'accéder à l'université et nous avons créé des universités destinées à chacune des races... Mais l'Afrique du Sud s'est toujours efforcée et continue de le faire, de dispenser aussi des formations commerciales et techniques à chacune de ces races dans des écoles d'apprentissage et des écoles techniques.

Pendant la guerre contre l'Allemagne nazie, J.-B. Vorster, actuel Premier Ministre, déclarait :

« Nous soutenons le nationalisme chrétien, qui est un allié du national-socialisme. Vous pouvez traiter le principe antidémocratique de dictatorial si vous voulez. En Italie, cela s'appelle fascisme, en Allemagne national-socialisme, en Afrique du Sud, nationalisme-chrétien. »

Quelque temps après, il devait être arrêté pour ses activités pro-nazi. C'est son parti, actuellement encore au pouvoir qui a développé la politique d'apartheid. Voilà les références de l'éduca-

tion « nationale-chrétienne ».

Qu'on en juge.

Parlant devant le Sénat, le Premier Ministre Hendrik Verwoerd a défini ainsi les objectifs de la loi sur l'éducation bantoue (Bantu Education Act) qui a été votée en septembre 1953 (cette citation est extraite de la brochure *Bantu Education, Policy for the Immediate Future*, avec le discours du Dr Verwoerd et publiée par le *Native Affairs Department, Pretoria*) :

« Les objectifs généraux de la loi sur l'éducation bantoue sont de faire de l'éducation pour les indigènes une éducation bantoue... Un élève bantou doit acquérir des connaissances, des métiers et des comportements qui seront utiles et bénéfiques à la fois à lui-même et à sa communauté... L'école doit le préparer à répondre aux exigences que la vie économique de l'Afrique du Sud lui imposera... Il n'y a aucune place pour lui dans la communauté européenne au-dessus du niveau exigé par certains types de travaux... C'est pour cette raison qu'il ne lui est d'aucune utilité de recevoir une formation qui aurait pour but principal de l'absorber dans la communauté européenne... Jusqu'ici il était victime d'un système scolaire qui l'éloignait de sa propre communauté et le trompait en lui montrant les verts pâturages de la société européenne où il n'a pas le droit de brouter ».

C'est cette loi, Bantu Education Act de 1953, qui régit encore le système scolaire pour les Africains en Afrique du Sud.

En 1974, (dernières statistiques vérifiables) il y avait 7 845 Africains poursuivant des études supérieures, contre 95 589 Blancs. En 1973, il y avait 3 116 Africains inscrits dans des écoles techniques secondaires. En fait, le « Job reservation act » (loi sur le travail réservé) interdit « en droit » presque tous les métiers qualifiés aux Africains sur 87 % du territoire du pays (« zones blanches »). Dans les bantoustans, l'absence d'industrie et l'extrême sous-développement l'interdisent « de fait ».

Les touristes du monde entier sont les bienvenus en Afrique du Sud et chacun d'entre eux peut y trouver tout l'équipement généralement mis à la disposition des touristes internationaux. En 1974, l'Afrique du Sud a accueilli environ 10 000 touristes qui n'étaient pas d'origine européenne.

Pour vérification, nous avons téléphoné à l'Ambassade, et enregistré ce coup de téléphone.

**Droit et Liberté** : Bonjour, Madame ! J'ai l'intention de faire un voyage touristique en Afrique du Sud. Comment dois-je m'y prendre pour les formalités ?

**Ambassade** : Il vous faut un visa. Prévoyez-vous un matin, à l'Ambassade

avec votre passeport et votre billet aller et retour.

**D.L. :** Mais j'avais prévu d'y aller avec ma fiancée; seulement elle est Antillaise. Est-ce que c'est possible ?

**Ambassade :** Ah ! Et bien là, ça va poser des problèmes ! Il faut demander l'autorisation à Prétoria.

**D.L. :** Vous pensez que ça sera possible ?  
**Ambassade :** A partir du moment où on ne donne pas la réponse nous-même, il faut attendre la décision de Prétoria.

**D.L. :** Ah bon ! Parce que j'avais lu dans un article que maintenant c'était possible, que ça ne posait plus de problèmes.

**Ambassade :** (Avec un bégaiement soudain qui traduit une gêne évidente) Euh ! il faut demander la demande (sic) à Prétoria.

**D.L. :** Le cas vous est déjà arrivé ?

**Ambassade :** Non !

« Les touristes du monde entier sont les bienvenus en Afrique du Sud » ? Informez en vos services, M. Pienaar !

Il existe à la base en Afrique du Sud une complète liberté de religion sans ingérence de l'Etat, la liberté complète de s'exprimer dans sa langue pour toutes les nations qui y vivent, l'égalité totale devant les tribunaux, la liberté de la presse et la liberté d'opinion, ainsi que la liberté d'expression politique à condition que soient respectées les règles de la démocratie.

En Afrique du Sud, il existe une loi « sur la suppression du communisme » qui punit de peines allant de cinq ans de prison ferme à la peine de mort, ceux qui professent ou diffusent des idées susceptibles de remettre en cause cette singulière « démocratie ».

La liberté religieuse est bafouée. Il est interdit de participer à un culte avec ses coreligionnaires, s'ils ne sont pas de la même race que soi.

De 1971 à 1974, des œuvres comme *Un certain sourire* de Françoise Sagan, les œuvres de James Baldwin, de Salvador Allende, l'autobiographie de Malcom X et le livre de Walter Limp *Anatomie de l'apartheid*, parmi des centaines d'autres, le disque de la comédie musicale *Hair* ont été interdits. Ils font partie d'une liste noire de plus de 20 000 titres, parmi lesquels des chefs-d'œuvre dont s'honore toute l'humanité.

Héritage européen, certes ! Héritage dont Hitler et Mussolini ne renieraient pas la paternité, de même que Vorster revendiqua pour lui ces terrifiants exemples.

L'Afrique n'a besoin de l'intervention d'aucun autre pays du monde, quel qu'il soit, dans ses affaires (comme nous le constatons actuellement en Angola). Cette intervention rappelle celle d'impérialistes européens du siècle der-

nier. Les pays qui ont quelques égards pour la liberté doivent nécessairement trouver une base commune contre les nouveaux agresseurs.

Le gouvernement sud-africain a annoncé la promulgation d'un « amendement à la loi de défense » qui définit comme zone de défense de la République, toute l'Afrique au sud de l'Equateur. Cet amendement autorise explicitement le gouvernement à faire intervenir les forces armées sud-africaines en tout point de cette zone s'il le juge utile.

En Namibie, illégalement occupée par l'Afrique du Sud, un grand nombre de bases militaires, notamment celles stratégiques de Groot-Fontein et Mpacha dans la bande de Caprivi, sont des bases permanentes d'agression contre le peuple de Namibie, et les Etats indépendants d'Afrique.

En Angola, l'Afrique du Sud est intervenue à plus de 2 000 km de ses frontières. Plusieurs soldats sud-africains ont été faits prisonniers par les forces patriotiques angolaises.

M. Pienaar invite-t-il la communauté internationale à agir avec plus de fermeté et d'efficacité contre le gouvernement qu'il représente ? M. Pienaar serait-il un terroriste ?

Informations réunies par Racine MAIGA.



**GORDON**  
SOGEDIF

15-17, RUE DU SENTIER  
75002 PARIS

Tél. 231.31.65 - 233.69.69 - 231.42.00

**CYJOS**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150.000 FRANCS

4, rue Jonquoy, 75014 PARIS  
Téléphone 842.44.14

Pièces détachées  
Accessoires pour motos

**MANUFACTURE DE BONNETERIE**  
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 20.000 F.

TRICOTS

BANFILAINE

22, RUE PHILIPPE-DE-GIRARD  
PARIS-X\*

worland  
MARQUE DÉPOSÉE

TÉL. : 206 - 40-76

**tiburce**

PRÊT A PORTER  
FEMMES ET ENFANTS

31, RUE DU MAIL  
75002 PARIS

236 - 38 - 97 et 236 - 38 - 98

Toute votre vie vous vous souviendrez  
du mariage de vos rêves...

**PRONUPTIA**  
DE PARIS



Tout pour les mariés, le cortège et les invités.  
300 modèles de 249 F à 2500 F.

MAGASIN PRINCIPAL :  
18, rue du Faubourg-Montmartre - 75009 PARIS - Tél: 770.23.79

A PARIS, dans la région parisienne  
et les principales villes de France et de l'étranger.  
Catalogue couleur 88 pages contre 4 F en timbres.

**PAGINEL**  
14, avenue Jean Jaurès  
78 - SARTROUVILLE RC63A1413  
Tel: 962 48 - 76

Créations  
Exclusivités  
Hommes  
Dames

boutique 20 ans

**AMARANTE**  
21, rue Tronchet, 75008 PARIS - Tél. 265.74.40

FABRIQUE DE DRAGÉES (Haute qualité)  
"AU FIN BONBON"  
**O. LANDAU**  
28 au 36, rue Lebour, 93100 MONTREUIL - Tél. TOU.12.86



**figuas**  
PRÊT A PORTER

118, rue réaumur, 75002 paris

☎ 508.10.43 & 508.46.24

**TRICOTS EUROPE**

LA PEAU DANS LA MODE ENFANTINE  
**Ets CHARLES**  
23-25, rue Vieille-du-Temple, 75008 PARIS - Tél. 265.74.40  
DAIM - CUIR - ENVERS DAIM

confection dames  
SPECIALITE DE JUPES

**malga**  
FABRICANT

49, rue de Cléry - 75002 PARIS  
Tél. : 236.08.28

à l'imbattable  
HABILLEUR  
Imbattable ! Imbattable ! Imbattable !  
par sa coupe par sa qualité par ses prix

22 Bd Héloïse 95 - ARGENTEUIL  
Tél. : 961.18.56